

naïssons pas encore les résultats. Nous ne pouvons fournir aucun renseignement sauf qu'il y a eu relevé. On, nous transmettra sous peu ces détails dont je ferai part sans délai au député.

M. Jones: Le ministre nous dirait-il combien on a versé l'an dernier aux aviculteurs de la Colombie-Britannique pour compenser la perte de volaille causée par la maladie dite de Newcastle? Je voudrais également savoir quel montant est prévu dans le budget de cette année pour les mêmes fins?

Le très hon. M. Gardiner: Voici. En Ontario, les compensations se sont élevées à \$16,434.52, le nombre de poulaillers douteux mis en quarantaine se chiffrent à 69. Au Manitoba, on a versé \$566.75 et mis en quarantaine sept poulaillers. L'Alberta a reçu \$5,792: on y a mis en quarantaine 15 poulaillers douteux. La somme affectée à la Colombie-Britannique s'est établie à \$842,846.63 et le nombre des poulaillers douteux mis en quarantaine à 75. Les dépenses totales ont donc été de \$865,640, et les 166 établissements douteux ont été mis en quarantaine.

M. Jones: Quelle est l'estimation afférente à la Colombie-Britannique pour cette année?

Le très hon. M. Gardiner: Elle est de \$250,000 comparativement à \$842,846 pour cette même province l'an dernier.

M. Jones: Le crédit a-t-il été réduit parce qu'on suppose que la maladie est enrayée ou parce que l'élevage des volailles est en baisse?

Le très hon. M. Gardiner: On peut supposer que la maladie a été enrayée. Elle n'a peut-être pas disparu complètement mais elle est maîtrisée.

(Le crédit est adopté.)

29. Produits végétaux—Contrôle des semences, fourrages, engrais insecticides et fongicides, y compris une subvention de \$40,000 à l'Association canadienne des producteurs de semences, \$1,282,268.

M. Smith (Moose-Mountain): Je suppose que la rouille relève de ce crédit n° 29. Dans l'Ouest, on a constaté la présence d'une nouvelle rouille, dite B-15. Peut-être n'est-elle pas nouvelle, mais elle l'est pour nous. Je crois que dans beaucoup d'endroits de la Saskatchewan on a attribué à la gelée la réduction du rendement. Cet élément n'était pas le seul en cause. Dans ma circonscription, il y a des céréales qui n'ont pas été moissonnées. Chez moi, pas très loin de la frontière du Manitoba, nous n'avons pas eu de gelée et nous avons récolté du blé des catégories 3 et 4. Je sais qu'on a effectué certains travaux à cet égard mais je voudrais que le ministre me fasse part des plans les plus récents en vue de combattre cette maladie qu'on appelle le B-15.

Le très hon. M. Gardiner: Le laboratoire chargé de trouver quelques méthodes de combattre la rouille se trouve à Winnipeg, comme le sait sans doute le député. Les travaux se poursuivent toujours activement. Ce laboratoire est au courant de tout ce qui regarde l'apparition d'une nouvelle variété de rouille qui attaque le blé qui, jusqu'ici, était considéré comme réfractaire à cette maladie. Il poursuit encore des expériences afin de voir si ces variétés de blé ne résisteront pas à la rouille et de trouver alors d'autres variétés qui pourraient y résister. Les recherches se poursuivent avec intensité et le laboratoire accomplit tout ce qui est possible.

M. Smith (Moose-Mountain): J'ai une autre question à poser au sujet de la rouille. J'ai entendu dire ou j'ai lu que cette rouille provenait de buissons d'épine-vinette au Texas. J'ignore si le ministre sait ce qui en est, mais il doit sans doute être au courant. On a déjà prétendu qu'il est impossible de détruire cette rouille de l'épine-vinette au moyen de vaporisations, mais ce ne doit pas être vrai. Quelqu'un a dû y parvenir maintenant. Le ministre a-t-il quelque renseignement à ce sujet?

Le très hon. M. Gardiner: L'épine-vinette a toujours été l'hôte de la rouille du blé. Elle est à vrai dire la plante-mère d'où provient la rouille. Un des moyens de combattre cette rouille consiste à détruire l'épine-vinette partout où elle se trouve. Tout le monde ne considère pas que cette nouvelle sorte de rouille provient surtout de l'épine-vinette, mais je ne suis pas parfaitement renseigné à ce sujet. Mes fonctionnaires me disent qu'ils ne le croient pas. Il s'agit d'une nouvelle forme de rouille sur laquelle on n'est pas très fixé, mais on s'efforce par tous les moyens de se renseigner là-dessus.

M. Cardiff: Le ministre nous expliquera-t-il la subvention de \$40,000 à l'Association canadienne des producteurs de semences?

Le très hon. M. Gardiner: En 1950-1951, la subvention était de \$40,000. Pour 1951-1952, on aura besoin du même montant. L'Association canadienne des producteurs de semences a pris naissance en 1904. C'est un organisme national dirigé par des producteurs de semences compétents et destiné à produire une semence enregistrée reconnue par la loi sur les semences comme étant de qualité légale. L'association se charge a) d'enregistrer les récoltes ayant la quantité et la qualité requises pour fournir les semences de base nécessaires au maintien d'un niveau satisfaisant des récoltes destinées au commerce; b) de tenir des registres exacts quant à la lignée des récoltes et la délivrance de certificats de